L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 93 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI MATIN, 11 JUILLET.

JOURNAUX ET REVUES.

Il paraît que l'avenir du radicalisme est intéressé à la libre circulation des mauvais livres. Le *Siècle* critique, en effet, très vivement les mesures prises pour s'y opposer par l'un des préfets du gouvernement actuel.

"M. de Fourniès, préfet de la Savoie, aspire à devenir un homme de la "sainte épique." Dans une circulaire qu'il vient d'adresser aux sous-préfets et aux maires du département, il leur recommande de réprimer le colportage des mauvais écrits, "de ceux qui prêchent le mépris de la religion, la haine de l'autorité, ou qui prévoient à la grossièreté et à l'indécence." Il signale "des affiliations souterraines" se concertant "en vue de révolutions futures." On le voit, si les populations de la Savoie ne donnent point au gouvernement de combat toutes les satisfactions imaginables, ce ne sera pas la faute de M. de Fourniès.

Paris-Journal publie un article très curieux, intitulé: *Les Evasions de M. Ranc.* Voici comment M. Ranc s'est échappé de Lambessa:

"Deux amis, costumés en Arabes, vinrent se poster, avec trois chevaux, derrière un petit bouquet de palmiers situé à trois cents mètres du camp. A une heure du matin, M. Ranc, trompant la surveillance des factionnaires, réussit à franchir les limites et rejoignit ses complices. En un clin-d'œil, il revêtit un costume de scheik arabe, se coiffa d'un turban, sauta à cheval, et quoique exécrable cavalier, partit au grandissime galop. A deux ou trois kilomètres, un guide les attendait, monté sur un chameau. Il prit la tête de la petite caravane, et l'on s'engagea par des solitudes inconnues.

On arriva ainsi à la frontière française. Ranc-Scheick, qui n'avait pas bu depuis trente-six heures, commençait à regretter Lambessa. Il n'était cependant pas au bout de ses fatigues, car lui et ses amis durent près de deux mois à atteindre la mer. Ils arrivèrent épuisés, et M. Ranc fut malade pendant trois mois.

Voici comment il était parvenu à soustraire à toutes les perquisitions la somme de quinze cents francs dont il était porteur. Cette somme était cachée par moitié dans chacun de ses gants. A chaque arrêt des condamnés, on les faisait déshabiller et on les examinait minutieusement. Ranc se déshabillait comme les autres et jetait négligemment ses gants à côté de lui. Jamais il ne vint à l'idée de personne que ces gants renfermaient des billets de banque.

— Comme c'est travaillé! s'exclamait après chaque perquisition le compagnon de route de Ranc émerveillé.

Après s'être enfui de Lambessa, M. Ranc se rendit à Genève, où il fut maître de pension, c'était à cette époque un pion terrible, et ses élèves tremblaient devant lui.

Un jour, pris de la nostalgie de la politique, il revint à Paris. Quinze jours après son installation, dans une chambre meublée du quartier Latin, la police était sur ces traces. M. Ranc jugea prudent de s'enfuir de nouveau, et c'est revêtu du costume de prêtre qu'il trompa la surveillance des agents de la sûreté, et parvint à regagner tranquillement la Suisse. A l'une des stations où il y avait trente minutes d'arrêt, il donna même des conseils et de pieuses exhortations à trois jeunes gens qui voyageaient avec leur précepteur.

Huit ou dix ans plus tard, M. Ranc, de nouveau rentré en France et de nouveau poursuivi, quitta Paris avec les papiers d'un horloger. A la frontière, il fut sérieusement interrogé par un douanier qui avait conçu des soupçons, mais M. Ranc lui expliqua avec tant de conviction le mécanisme des montres à ancre ligne droite, qu'il ne conserva plus le moindre doute sur la parfaite innocence du voyageur, et le laissa passer.

Le *Figaro* consacre quelques lignes à M. Courbet, le déboulonneur:

Vous souvient-il de l'ingénieux moyen qui fut employé pour appuyer le conseil de guerre sur le compte de l'artiste? On le représenta comme un être inconscient, abêti, à moitié imbécile, et lui-même aidait à l'effet du plaidoyer en montrant aux juges militaires la face la plus décolorée, l'attitude la plus avachie qui fût jamais. Ne songeons point à la colonne, si cela vous déplaît, mais aux Tuileries brûlées, aux maisons en ruines, aux incendies allumés par les sectaires de la Commune, qui comptait M. Courbet parmi ses chefs, et répétons avec le vieux proverbe: "Qui casse les verres, les paye."

Ce proverbe est inscrit dans l'article 1382 du code civil. Quoi qu'en disent les radicaux, défenseurs de M. Courbet, il en est des colonnes comme des verres. Qui déboulonne doit payer.

— Nous lisons dans la *Patrie*:

La discussion d'hier relative à la poursuite contre M. Ranc était attendue comme un événement. Elle offrait ce double caractère de porter sur un retard de justice qui remonte à deux ans, et de mettre en cause le gouvernement qui, pour des motifs plus ou moins mystérieux, a arrêté pendant si longtemps l'action judiciaire.

La séance n'a point répondu à ces prévisions; et tout ce que le débat a eu de remarquable a été sa prodigieuse médiocrité.

La commission, dans son rapport, avait pris soin, il est vrai, d'écarter les termes agressifs, les allusions susceptibles de placer la lutte entre le gouvernement d'hier et celui d'aujourd'hui. Mais ce soin scrupuleux ne changeait rien au fond de l'affaire, et l'opinion publique attendait avec raison que les membres du pouvoir tombé le 24 mai vinssent répondre à cette question préalable: "Pourquoi a-t-on différé deux ans l'acte de justice qu'on accomplit aujourd'hui?"

C'était là une question qui paraissait devoir inévitablement être discutée: elle est d'une nature parlementaire et politique, et avait sa place dans le prologue du débat d'hier. Elle était posée depuis plusieurs jours par tous les journaux; elle résultait de la demande même des poursuites. Hier soir encore, le *Bien Public* disait à propos de M. Thiers: "Justice sera faite des calomnies dont, depuis deux ans, on s'est fait, à propos de cette affaire, une arme contre lui."

Eh bien! justice n'a point été faite de ces soi-disant "calomnies!" M. Thiers est resté sourd aux interrogations qu'on se pose depuis deux ans et a déçu l'espoir de ses amis, qui pensaient le voir triompher à la tribune; M. Dufaure est resté muet; M. Jules Simon, qui n'a plus de portefeuille à défendre, ne s'est pas montré; et M. Barthélemy Saint-Hilaire s'est enveloppé dans un silence profond.

L'ex-gouvernement s'est donc complètement déserté lui-même; il a laissé les "calomnies" sans venir en faire justice, comme l'annonçait si fièrement le *Bien public*; et après avoir fait répéter par tous leurs journaux que c'étaient eux qu'on mettait en cause, M. Thiers et ses ministres ont fait défaut au débat. Ce silence est tout un aveu; et s'ils se sont enfermés dans cette réserve prudente, c'est qu'ils avaient d'impérieuses raisons pour ne pas aller au fond du mystère.

Ce matin, même, après tant de bravades et de protestations, a été une déception bien désagréable à tous ceux qui prenaient encore M. Thiers au sérieux et qui comptaient sur une défense triomphante. La *République française* elle-même proteste contre ce silence de M. Thiers et le juge très sévèrement:

"Quel silence, dit-elle, en un tel moment et sur une telle question! M. Thiers sans doute en a mesuré la signification et la portée, il en a calculé l'effet. Que n'était-il à la séance pour le mieux apprécier! C'est donc là ce que sait faire un chef de gouvernement quand il est ainsi interpellé directement par les plus violents parmi ses adversaires!.... Il fallait parler ici et à tout prix: car quelle action prétendiez-vous garder désormais lorsque, comme chef de gouvernement directement attaqué, vous refusez de vous défendre? Qui donc a donné un tel et si funeste conseil à l'ancien Président de la République? Qui donc l'a détourné de remplir ce qui était son devoir!"

Ce n'est pas nous, assurément. Mais enfin, la faute est commise, elle est grave, et les alliés radicaux de M. Thiers qui lui ont été si fidèles au 24 mai, ont le droit de s'étonner de cette défection. Que ces exalliés s'arrangent entre eux.

Les pétroles sont toujours l'objet de nombreuses discussions entre la France et l'Angleterre.

M. Thiers n'ayant pas tenu compte des justes réclamations de l'Angleterre, le cabinet de Londres vient d'adresser au ministre du commerce une nouvelle note demandant l'abrogation des droits mis sur le pétrole. Il y est dit que, dans le cas des huiles minérales, les Américains jouissent d'un tarif qui est pleinement de 12 0/0 au-dessous du tarif anglais. Les huiles britanniques acquittent un droit de 37 fr. les 100 kilogrammes, soit environ 45 0/0 de la valeur première, tandis que le droit perçu sur les produits américains n'est que de 32 fr. Ces nouveaux droits ont été mis en vigueur le 14 juin 1872, sans qu'il en ait été donné avis d'aucune sorte. Les pétroles expédiés antérieurement à cette date eurent à acquitter, à leur arrivée en France, les nouveaux droits. Il en est résulté des ennuis fort graves et des dépenses considérables, les autorités locales n'ayant pas d'entrepôts où l'on pût emmagasiner les produits jusqu'au moment de la solution de la difficulté pendante. De plus, les expéditeurs furent assignés devant les tribunaux français par les acheteurs, qui réclamaient des dommages-intérêts pour la non-exécution des marchés.

M. de La Bouillerie paraît décidé à donner satisfaction à ces justes réclamations, car il comprend fort bien jusqu'à quel point le commerce des pétroles souffre de cet état de choses, et combien il périclite par suite de droits aussi élevés qu'il ne peut supporter.

Au moment où le souverain de la Perse va devenir notre hôte, il nous a paru intéressant de rechercher l'étymologie du mot shah. La voici, sauf correction:

"Le mot Shah, dont l'h est une lettre gutturale, est une abréviation du mot hébreu MARCHIAH, qui veut dire OINT. Les rois orientaux, depuis Saül, s'appelaient "oints du Seigneur."

M. CLÉSINGER ET MADEMOISELLE DURAND — M. COURBET.

Clésinger, le grand sculpteur que chacun connaît, a aujourd'hui cinquante-trois ans. Il est séparé depuis longtemps de sa femme, Mademoiselle Solange Sand, la fille de l'auteur d'Indiana. Il y a environ quinze ans qu'il vit avec une autre femme, mademoiselle Durand, qui lui a donné trois enfants, dont deux sont encore vivants.

Mademoiselle Durand a joué un rôle important dans l'existence de Clésinger. C'est la fille d'un professeur de littérature de Francfort. Après la mort de son père, elle accompagna en Russie sa mère qui avait obtenu une place de lectrice dans une famille; puis les deux femmes vinrent à Paris. Madame Durand épousa M. Lombard, et fut assassinée par Lathauvers, sous les yeux de son mari paralytique. On se souvient de ce procès qui défraya la chronique judiciaire dans les dernières années de l'Empire. Quant à mademoiselle Durand, jeune, belle et fort intelligente, elle fit la connaissance de Clésinger, et entra complètement dans sa vie.

Clésinger appartient à cette génération d'artistes qui tend à disparaître de jour en jour. Aujourd'hui, les artistes qui arrivent font des économies, placent leur argent, et finissent par avoir pignon sur rue. Clésinger, au contraire, n'a jamais su ce que c'était que les intérêts. Il est parvenu plusieurs fois à la fortune, et chaque fois il s'est ruiné dans des dépenses désordonnées, dans des actes de générosité princière qu'un millionnaire pourrait seul se permettre. Clésinger a été longtemps persuadé qu'il n'y a dans le monde que l'art, et que tout est permis aux artistes.

Si Clésinger n'avait ni le goût ni la pratique des affaires, en revanche, mademoiselle Durand y était de première force. Elle prit en main la direction des intérêts du sculpteur, et pendant treize ans elle les a gérés avec une habileté que bien des hommes envieraient. Pour montrer de quelle façon elle guidait Clésinger, il faut reproduire ces deux fragments de lettres qu'elle lui écrivait de Rome en 1863:

6 décembre 1863.

Ecris de suite à Niewerkerke la lettre que tu as emportée.... Envoie-moi, par retour du courrier, un reçu ainsi conçu:

"Je soussigné, déclare avoir reçu de M. Isaac Pereire la somme de 2,000 francs que je m'engage à lui rembourser, d'ici à une année révolue, par le mode de paiement qu'il lui conviendra de m'indiquer.

"Décembre 1863."

Si je puis le vendre, nous triompherons sur toute la ligne. Je suis pleine de courage et d'espoir. Il me semble que je te porte bonheur, car tout ce que je tente pour toi me réussit. Reste donc sous la tutelle de ta "fafionte," et tu verras combien elle t'aime.

26 décembre 1863.

J'ai passé avant-hier près de deux heures au ministère, où l'on est charmant pour moi. Et j'ai pu fouiller ton dossier et y puiser le renseignement et terminer tes affaires.

Voilà ce que nous avons combiné...... Seulement, il faut rester sous la tutelle de ta "mouthouth." Tu vois que je suis une intrigante de première volée et me fais partout.

En 1866, la situation de Clésinger était des plus embarrassées. Pour éviter les embarras suscités par les créanciers, l'artiste, sûr de pouvoir payer un jour, mais obligé de pourvoir aux nécessités immédiates de sa situation, transporta à mademoiselle Durand la propriété de ses œuvres. Ils vivaient ensemble, il avait confiance en elle, leurs intérêts étaient communs. Le sculpteur ne pouvait donc avoir aucune défiance. Il considéra que mademoiselle Durand le sauvait du désastre et il lui donna une procuration générale pour administrer ses affaires.

En 1867, elle fit un traité avec une Société de photo-sculpture. Clésinger intervint au traité pour l'approuver, et une fois le traité conclu, il donna quittance du prix reçu. C'était bien indiquer que mademoiselle Durand n'était que sa mandataire. Plus tard, elle achète, toujours en son propre nom, une petite maison de campagne aux environs de Paris, le château de la Barre. Le château fut acheté pour Clésinger et avec les deniers de Clésinger.

Pendant la guerre, l'artiste forma et commanda un corps de francs-tireurs. D'octobre 1870 à mai 1871, il fut à l'armée de l'Est, à Bordeaux et à Versailles. Quand il revint, il y avait du nouveau chez lui.

Mademoiselle Durand, restée à Paris avec les deux enfants, s'était liée avec Lutz, l'hérétier. Elle l'avait hébergé chez Clésinger, et comme Lutz était poursuivi pour avoir été chef des Fusées sous la Commune, elle l'avait caché dans l'atelier de l'artiste, où il avait été arrêté pour être envoyé devant un conseil de guerre qui l'avait condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Clésinger, qui ne s'attendait pas à cela, trouva que la situation n'était plus tenable, même après les treize ans de dévouement de mademoiselle Durand. Il rompit brusquement avec elle; mais il avait oublié que tout ce qu'il possédait était en son nom. Il le lui réclama. Elle lui répondit en produisant des actes en bonne forme qui lui assuraient la possession de la fortune de Clésinger. De là procès.

Clésinger, furieux, comme de juste, commença par formuler un ensemble de réclamations montant à environ 500,000 francs. Puis il se calma et finit par demander la restitution du petit château de La Barre et l'annulation du traité de 1866, transportant fictivement à mademoiselle Durand la propriété de ses œuvres. C'est dans ces conditions que le procès a été présenté devant le tribunal.

Me Lachaud, l'avocat de Clésinger, a représenté mademoiselle Durand comme une intrigante avide, ayant abusé de la confiance d'un artiste. Me Helbronner, avocat de mademoiselle Durand, s'est borné à prouver l'authenticité des actes qui assurent à sa cliente la propriété de ce que réclamait Clésinger.

La 1re chambre, conformément aux conclusions de M. l'avocat de la République Dubois, a rendu un jugement par lequel le château de la Barre est restitué à Clésinger, mais déclarant que, faute de preuves contraires, la propriété des œuvres de Clésinger doit être maintenue à mademoiselle Durand.

Cela ne fait pas tout à fait l'affaire du sculpteur. Il est vrai qu'il a de quoi se consoler avec les trois ou quatre belles choses qu'il a envoyées à l'Exposition de Vienne, et dont on dit le plus grand bien.

Autre procès d'artiste:

Le citoyen Courbet intente un procès à son architecte, M. Isabey. En 1867, le citoyen Courbet avait voulu lutter contre l'Exposition universelle, et avait organisé en face une exposition des œuvres du grand Courbet. Plus tard, la baraque en bois dans laquelle cette exposition avait eu lieu fut démontée et entreposée à La Chapelle. Quand vint la Commune, la commission des barricades, dirigée par Gaillard père, s'empara de ces matériaux et en fit un rempart à opposer aux "Versaillais."

Depuis lors, on n'a pas retrouvé lesdits matériaux, naturellement; et M. Courbet actionne son architecte, et lui demande des dommages-intérêts pour avoir laissé prendre son bien par la Commune. Est-ce assez joli?

Il est probable que le fisc interviendra dans l'affaire, puisqu'il a déjà saisi chez les marchands de tableaux les œuvres du grand Courbet, en paiement de la reconstruction de la colonne.

Nouvelles et faits divers.

—Un grand pèlerinage de toutes les sommités bonapartistes se prépare pour Arenenberg, où l'ex-impératrice et son fils résident en ce moment. Non-seulement la majorité est scindée en quatre ou cinq partis, mais le parti bonapartiste, qui a la prétention de les dominer, est divisé lui-même en trois fractions: l'une représentée par le prince Napoléon, qui a toujours sa chimère de l'empire démocratique en tête, et qui entend demeurer le prince de la Montagne; la seconde fraction est représentée par M. Rouher et l'impératrice, qui sont pour ajourner la réalisation de leurs espérances et pour ne pas rompre la coalition, afin de faire achever de tirer les marrons du feu par les légitimistes, jusqu'à ce que ceux-ci s'y soient entièrement brûlé les doigts. Enfin, il y a le parti des jeunes ou des impatients, M. Clément Duvernois, M. Haentjens, le général Fleury, etc...., qui veulent au plus tôt l'appel au peuple.

Nous aurons dans quelques jours un prince d'Orléans de plus à Paris.

Par décision du 10 juin, le commandant de cavalerie Robert d'Orléans, duc de Chartres, chef d'escadron à la suite du 3e régiment de chasseurs d'Afrique, passe en pied au 9e régiment de chasseurs de France, qui fait partie de l'armée de Versailles et où un emploi de son grade se trouve vacant, tout à fait par hasard.

—Le gouvernement doit étendre aux Antilles françaises la législation qui régit les caisses d'épargnes établie dans la métropole.

On espère arriver ainsi à fortifier les habitudes d'ordre et d'économie de nos colons, en mettant à leur portée des institutions de prévoyance dont les services sont désormais appréciés par tous. Les caisses d'épargnes déjà créées à la Guyanne sont actuellement dans la situation la plus favorable; tout porte à penser que celles qu'on va fonder à la Martinique et à la Guadeloupe atteindront le même état de prospérité.

—Le ministère de la guerre a, paraît-il, donné des instructions afin que les examinateurs chargés d'apprécier les mérites des candidats qui se présentent pour Saint-Cyr se montrassent cette année plus faciles qu'à l'ordinaire. Le nombre des élèves admis sera, dit-on, plus grand que l'an dernier.

Le *Soir* croit pouvoir affirmer, quelque invraisemblable que semble cette nouvelle, que l'on s'occupe très-sérieusement du retour de l'Assemblée à Paris, pour une époque prochaine. La question aurait été directement posée par le maréchal de Mac-Mahon.

Le même journal annonce que depuis quelques jours, le maréchal Bazaine a obtenu l'autorisation de sortir deux heures chaque jour (de 2 à 4 h.). Il est accompagné du lieutenant-colonel Luccioni.

MARSEILLE.—On nous écrit de cette ville:

La distribution de l'*Egalité* se fait d'une façon assez singulière. Ce journal, vous le savez, ne peut pas se vendre sur la voie publique; or, pour prévenir toute fraude,

l'autorité fait escorter par un agent de police chaque porteur au domicile des abonnés. Le porteur s'arrête au seuil de la maison, et c'est l'agent qui remet la feuille en ayant bien soin de constater que chaque numéro ne pénètre que chez l'abonné et n'est pas vendu ou distribué. Est-ce assez ingénieux! Ce service doit être assez onéreux à l'administration.

Ce qui doit paraître dans un journal qui passe pour avoir l'oreille du gouvernement, une espèce de manifeste annonçant qu'il aurait été concerté entre les chefs de la majorité et le gouvernement. Il serait dit dans cet article que la majorité entend résolument rester compacte, entièrement unie dans toutes les questions, et qu'elle repoussera toutes les tentatives, toutes les tentatives qui auraient pour but de rompre l'union actuelle. Cette entente absolue sera maintenue quand même, en vue des élections générales, des lois constitutionnelles et jusqu'à l'entière libération du territoire.—*Patrie du 23 juin.*

On lit dans l'*Union*:

On croit que M. le général Valentin, ancien préfet de police, quittera très-prochainement le commandement de la brigade de la garde républicaine.

L'officier général qui doit être appelé à le remplacer dans ce poste important n'est pas encore désigné, mais on prononce déjà le nom de M. le général Arnaud de Saint-Sauveur, ancien colonel du régiment de la garde impériale, grand-prévôt du quartier-général du maréchal Bazaine sous Metz, et ami personnel de l'ex-empereur.

— Les journaux du matin ont reçu de Strasbourg la dépêche suivante:

"Les élections au conseil général ont présenté les résultats approximatifs suivants:

"Ville de Strasbourg: Liste Lauth et adjoints, 4,600;

"Listes opposées, 2,300;

"Abstentions, 7,000;

"Canton ouest: M. Lauth, 1,000; M. Klein, 600."

C'est le parti français qui l'aurait emporté malgré les abstentions. Il est certain que les 7,000 électeurs qui n'ont pas voté, tout en n'osant pas manifester leurs sympathies pour la France, par des raisons que nous n'avons pas à examiner, n'ont pas voulu non plus donner leurs voix au parti allemand. On voit combien l'Alsace est toujours française de cœur.

On écrit de Strasbourg, 23 juin:

Les candidats du parti anti-allemand, savoir: MM. Lauth, Meyer, Goguel et Huber ont été élus. Les candidats du parti allemand n'ont obtenu que des minorités plus ou moins faibles.

M. Lauth, maire révoqué par l'administration prussienne, a été réélu par 1,028 voix. Les trois adjoints révoqués ont été également réélus, savoir: M. Goguel, par 1,350 voix; M. Huber par 1,078, et M. Meyer par 1,303.

Les candidats du parti opposé ont obtenu, savoir: M. Klein, pharmacien, 659 voix; M. Schmitten, 583; M. North, 514; M. Schneegans, avocat, 326. Les catholiques ont pris une part très active à l'élection.

Il vient d'être décidé d'une manière officielle qu'une fête en l'honneur du shah de Perse serait donnée au palais de l'Elysée. Mme la maréchale de Mac-Mahon, ayant avec elle les chefs de l'administration, s'y est rendue avant-hier, et, après avoir parcouru les appartements et le jardin, elle a indiqué les préparatifs qu'il y avait à faire.

Ce matin même, les ouvriers se sont mis à l'œuvre, et à la fin de la semaine tout sera prêt.

Il paraît que le souverain de la Perse est excessivement calme et même froid dans ses rapports avec les souverains des pays qu'il visite. De plus, il a la prétention de parler français, et comme il ne sait guère que quelques bribes de notre langue, il arrive, quand il veut parler, à des effets vraiment curieux.

Ainsi, en quittant la Russie, il a dit au czar, qui était venu le reconduire: "Je suis content de toi, parce que tu fais bien de tes sujets."

Au dîner que lui a donné le roi des Belges, il s'est levé et il a porté un toast ainsi conçu: "Monsieur roi de Belgique, je bois à ta santé et de Belgique." Après tout, ce français-là est suffisant pour des Belges, et s'il avait seulement ajouté: "Monsieur roi de Belgique, sais-tu, je bois à ta santé et de Belgique une fois," le shah aurait été absolument dans la couleur locale.

DIVERS.

JARDIN DE MAGNOLIA.

La plus belle et la plus agréable place d'amusements d'été, pour pique-niques, fêtes de famille, diners, soupers, etc.

Ouvert chaque jour.

LE DIMANCHE GRAND CONCERT GRATIS ET BAL.

Restaurant et barre pourvus de mets et de liqueurs de choix. Toujours du lait frais.

Les jours de la semaine on aura l'usage du jardin pour rien.

Dans le salon se trouve un beau piano.

RICHARD HOMANN.

Consulat de France A LA NOUVELLE-ORLEANS.

AVIS est donné aux ALSACIENS-LORRAINS qui, par l'éloignement du lieu de leur résidence, sont dans l'impossibilité de se présenter à ce Consulat, qu'aux termes d'une décision récente du ministre de la justice, ils ont la faculté de déclarer, par voie de correspondance, leur option en faveur de la nationalité française, et qu'au reçu de la demande qu'ils en feront à tout agent consulaire de France avec mention exacte de leurs noms, prénoms, profession, date et lieu de naissance, etc., il leur sera envoyé, pour être revêtu de leur signature, le certificat constatant leur déclaration d'option. Le délai pour formuler ces demandes expirera le 30 septembre 1873.

Banque d'Amérique.—Nouvelle-Orléans, 30 juin 1873.—Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, un dividende de dix pour cent sur les profits des six derniers mois, a été déclaré payable à partir du 7 juillet 1873. ELIJAH HINCKS, Assistant-caissier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Union.—Nlle-Orléans, 2 juillet 1873.—L'élection annuelle des Directeurs de cette compagnie aura lieu le LUNDI, 14 juillet 1873, de midi à 2 heures de l'après-midi, aux bureaux de la compagnie, No 2 de la rue Carondelet. J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Hope, de la Nouvelle-Orléans.—No 21, rue du Camp.—Nouvelle-Orléans, le 1er juillet 1873.—L'élection annuelle des Directeurs de cette compagnie aura lieu LUNDI, 14 courant, de midi à deux heures, au bureau de la compagnie, No 21, rue du Camp. LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Banque Germania Nationale.—Nouvelle-Orléans, 27 juin 1873.—Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, un dividende semi-annuel de DIX POUR CENT a été déclaré payable aux actionnaires sur demande. HERM ROEHL, Caissier.

Banque du Canal de la Nelle.-Orléans.—Nelle.-Orléans, 23 juin 1873.—Aujourd'hui, à une réunion spéciale des directeurs, un dividende de quatre pour cent a été déclaré payable aux actionnaires à dater du premier lundi de juillet prochain. CH. JUMONVILLE, Caissier.

Avis aux Actionnaires.—Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, 21 juin 1873.—A une séance du Board des Directeurs de cette Compagnie, qui a eu lieu le 17 du courant, un dividende de SIX PIASTRES par action a été déclaré sur les profits des six derniers mois, payable à partir du 7 juillet. Les registres de transfert seront fermés du 23 du courant au 7 juillet inclusivement. WM. S. BROWN, Trésorier.

INSTITUTIONS.

Collège Commercial de DOLBEAR,

[illegible]

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES

Dirigé par Mme MATTHEY, Successeur de Mmes LAVILLEBEUVRE et Demoiselles, No 278, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. Réouverture des classes, LUNDI, 1 septembre.

Louisiana State University, A BATON-ROUGE, LOUISIANE. ORGANISATION MILITAIRE.

LA 12e session commencera le premier LUNDI d'octobre prochain, et se terminera le dernier MERCREDI de juin 1874.

[illegible]

Dépense totale.......... $470 00

D. F. BOYD, Surintendant.

Sources, Bains, Hôtels, Restaurants.

L'Ancien Méridien,

A l'angle de la rue Dumaine et du Passage de la Bourse.

VIENT d'ouvrir, sous la direction de M. PHILIPPE FORGET, ancien restaurateur bien connu, un LUNCH chaud qui sera servi tous les jours de neuf heures du matin à une heure P. M. Un second lunch sera servi de 3 heures de l'après-midi à 6 heures—Prix fixe. Cette maison se recommande par l'abondance et la qualité des mets. Le BAR est pourvu de Vins et Liqueurs de premier choix. HUITRES toujours fraîches. On prend des pensionnaires à des prix modérés. Pendant le Lunch, les consommations seront à 15 cents et en dehors à 10 cents.

PENSION FRANÇAISE A LA BAIE ST-LOUIS.

L'HOTEL STOCKTON, à la Baie St-Louis, si avantageusement connu par l'élégante société, sera, à partir du 1er du mois de mai prochain, exploité sous le nom d'Hôtel Stockton. Le nouveau directeur ne se contentera pas seulement de continuer les anciennes traditions de l'établissement, mais mettra tous ses moyens en œuvre pour plaire à ses clients. Il leur offre l'hôtel restauré à neuf, bonne et abondante table, vins exquis, service irréprochable, un prix modéré, etc., etc.

Baie St-Louis.

MME L. CHABERT prévient ses amis et connaissances que sa maison à la Baie St-Louis est ouverte pour la réception des personnes qui voudraient descendre chez elle.—Même location que l'année dernière, près du wharf Jean-Martin. Adresser: Mme L. Chabert, Baie St-Louis.

HOTEL BOULO, A BILOXI, MISS.

Cet hôtel, fort avantageusement connu de la population française et créole de la Nouvelle-Orléans, ainsi que des habitants de la campagne, reste ouvert toute l'année. [illegible]

HOTEL SHADY GROVE. A BILOXI, Mississippi.

M. URBAIN RAMBAUT annonce à ses amis et aux familles, qu'il a loué, pour la saison d'été, l'Hôtel connu sous le nom de SHADY GROVE, dont il fera l'ouverture le 15 mai prochain. [illegible]

RESTAURANT FRANÇAIS A LA MOBILE.

TENU PAR J. PACTEAU. (Successeur de Louis J. Drinat) No 11, Rue Gouvernement, près du dépôt du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans.

Restaurant Cosmopolitain,

12 et 15....RUE ROYALE....13 et 1. Entre les Rues Canal et Douane. LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire. [illegible]

Cigares, Tabacs.

Cigares de la Havane et du Pays, CIGARETTES DE LA HAVANE ET DU PAYS.

ET un assortiment complet de TABACS à chiquer et à fumer—à vendre à bas prix, par ED. L. ZELL & CO., Coin des rues Canal et Carondelet.

Compagnie des moulins à coton de Gullett.

Fabrique à Amite, Louisiane.

NOUVEAUX MOULINS à coton de Gullett, pour travail léger. [illegible] ERNEST & CO, agents généraux, No 166, rue de la Commune, Nlle-Orléans, Louisiane.

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE. Charte accordée par les Etats-Unis en 1865. SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLÉANS: No 182 Rue du Canal, ENCOIGNURE DRYADES. HEURES DE BANQUE: De 9 heures A. M. à 3 heures P. M. Ouverte les samedis soir, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures. L'intérêt alloué est de Six pour Cent. C. D. STURDEVANT, Caissier. A. PAILLET, Assist. Caissier.

APPAREIL PERFECTIONNE —DU— GAZ BARBARIN,

A bas prix et fonctionnant avec succès à la Nouvelle-Orléans, au Mississippi et en Louisiane. [illegible] F. ROBERTS, Surintendant, Lock Box 749 du bureau de la Poste.

AVIS AUX VOYAGEURS.

Nouvelle-Orléans, 8 Juin 1873.

LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER St. Louis and Iron Mountain —Vend des— BILLETS D'EXCURSION Pour tous les points de l'Ouest et du Nord, à une GRANDE RÉDUCTION DE PRIX. Ces billets seront bons jusqu'en novembre 1873. Il y a des chars Pulman de la Nouvelle-Orléans à St-Louis et de St-Louis à St-Paul, SANS CHANGEMENT. [illegible]

J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULOR, No 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No 53 Encoignure Bienville. Manufacture à Vapeur de: TABAC A FUMER ET A PRISER. Et Importateur de: CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c.

MARCHAND-TAILLEUR. PAUL BOISSONNEAU,

(Successeur de Paul Pasquier) 140........Rue du Canal........140. DRAPS ANGLAIS ET FRANÇAIS, [illegible]

JOS. BRANDNER, MARCHAND-TAILLEUR,

34, Rue Bourbon, entre Bienville et Douane.

PIERRE DUFORT, ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES,

A l'honneur d'informer le public [illegible]

Avis au Public.

M. CHARLES GAULON, entrepreneur de vidanges, [illegible]

E. H. REYNES & BRO.

[illegible] CHANGE sur Paris [illegible]

MAISON D'ACCOUCHEMENTS,

MME H. BAUSSET, [illegible]

CHARTE.

CHARTE AMENDÉE DE LA Compagnie d'Assurance "Delta" de la Nouvelle-Orléans,

Etat de la Louisiane, ville de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

ARTICLE PREMIER. [illegible]

"LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLÉANS." [illegible]

ARTICLE DEUXIEME. [illegible]

ARTICLE TROISIEME. [illegible]

ARTICLE QUATRIEME. [illegible]

ARTICLE CINQUIEME. [illegible]

ARTICLE SIXIEME. [illegible]

ARTICLE SEPTIEME. [illegible]

ARTICLE HUITIEME. [illegible]

Joseph Abat.

ARTICLE NEUVIEME. [illegible]

ARTICLE DIXIEME. [illegible]

ARTICLE ONZIEME. [illegible]

L. H. GARDNER & CO., [illegible]

E. BOUNY, Notaire Public.

COMPAGNIE D'ASSURANCE "DELTA" DE LA NLLE-ORLEANS. [illegible] A. M. FORTIER, président. [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

L'ASSOCIATION DE L'HOTEL ST-LOUIS vs. JOSEPH MIRAMON. [illegible]

ALBIN ROCHEREAU vs HENRY PETE. [illegible]

L'ASSOCIATION DIEU NOUS PROTEGE vs. JOSEPH MANCEAU. [illegible]

La Dame Veuve MARIN CARLIN vs la Dame Veuve MARIA MOSS. [illegible]

René Dumestre vs. Eugène Neyrey. [illegible]

CONSTANT CAMBAS vs LOUISA BOURGEOIS, épouse de THOMAS TAQUINO et son époux. [illegible]

La Dame [illegible] vs E. L. E. BONNET. [illegible]

J. E. DESPRAT, vs. ETIENNE THEODULE LAURIN. [illegible]

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Vins, Liqueurs, Provisions, &c.

J. B. CAMORS & CO., MARCHANDS DE FARINE —ET— Négociants Commissionnaires,

[illegible] NOUVELLE-ORLEANS.

QUEYROUZE & BOIS, MARCHANDS EN GROS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS

[illegible]

CAZAUX & VERGNOLE, NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES En Vins, Cognacs et Cordiaux,

73........VIEILLE-LEVÉE........73 NOUVELLE-ORLEANS.

BALSAMIQUE des PYRENÉES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE (approuvée des médecins) LAURENT LACASSAGNE, (AGENT.) A vendre chez: QUEYROUZE & BOIS, [illegible] CAZAUX & VERGNOLE, No 73 rue de la Vieille-Levée, et VINCENT BATTOLARA, [illegible]

AUGUSTE COUTURIE,

30........Rue de la Vieille-Levée........30 [illegible]

CAZADE & CROOKS,

[illegible] NEW-YORK. [illegible] WASHINGTON MORTON, [illegible]

BITTER DES ARABES Hygiénique Perfectionné.

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate [illegible]

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

Sucres, Mélasses et Sirops.

[illegible] A. THOMSON & CO. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR [illegible] BOGKS & CO. [illegible] Souliers et Brodequins [illegible]

PAR JOSEPH ROSENTHAL.

800 [illegible] Bottes, Souliers et Brodequins, [illegible]

FABRIQUE D'ENCRE D'IMPRIMERIE de la Vallée du Mississippi.

COLLINS & BAQUIE,

[illegible]

CONFISERIE ADOLPHE LEMANNE,

207........Chartres Street........207 [illegible]

Mme LEONCE,

[illegible]

JULIUS LOEFFLER,

62........RUE ROYALE........62 [illegible]

CAFE DE LA ROTONDE DE L'HOTEL ST-LOUIS.

CONSOMMATIONS à 5 cents le verre.—[illegible]

ATTENTION! Grand Déballage!

G. MONIE, No. 24 rue Royale, coin Bienville, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de France (en consignation) une quantité considérable de PARFUMERIES, provenant des meilleures maisons de Paris, telles que: Pinaud, Lubin, Dr. Pierre, etc., etc. [illegible]

GROS ET DETAIL.

COLD CREAM RACINE CALIFORNIENNE.

[illegible]

STOMACH BITTERS!

L'AMER HOME POUR LE Meilleur Stimulant Tonique.

[illegible]

HOME STOMACH BITTERS.

B. E. Castendyk, Seul Agent au Sud, No 29 rue Tchoupitoulas.

Feutre d'Irlande à Toits, NOUVEAU SYSTÈME DE TOITURES NON INFLAMMABLES, DE D. ANDERSON & SON.

[illegible]

J. S. LINGHAM, Agent.

Location et Location à Bail. WALTON, DAVIS & FRERET,

[illegible]

GEO. MERZ, BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

[illegible]

BANQUE DU PEUPLE.

[illegible] A. SMOLA, JOS. DAVIS, E. JOUFROID, G. W. DUNBAR, E. [illegible], E. ENGLAND, N. A. [illegible], J. E. COURDAIN. R. M. DAVIS, Président. NUMA LANDRY, Caissier.

AUX MALADES RAISONNABLES.

[illegible] L'APERITIF EFFERVESCENT AU SELTZ DE TARRANT. [illegible]

A vendre.

500 [illegible] J. A. WALSH, [illegible]

PAR O. VALETON.

La Maison en briques, à trois étages, formant l'encoignure des rues Dumaine et Bourgogne.

Succession de NICOLAS LABANQUE, dite LA BANCA.

Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, No 36,017. [illegible]

DENTISTES.

Le Dr. Charles F. Kells, DENTISTE.

[illegible]

J. A. CASADAVANT, D. D. S. CHIRURGIEN-DENTISTE.

[illegible]

66 - - Rue Bienville - - 66 Encoignure Royale. Le Dr L. DUPERRON, [illegible]

Révolution! Révolution!

LES DENTS! [illegible] LE DR. GEO. F. MALONEY, [illegible]

CASSIDY & MILLER,

[illegible]

Chaudières à Sucre du Tennessee

[illegible] E. F. LAVILLEBEUVRE.

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS.

[illegible]

L'EQUITABLE, COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, DES ETATS-UNIS.

(The Equitable Life Insurance Society of the United States.) [illegible] A. P. CLEVELAND & SON [illegible]

Bureau de l'Union Française.

[illegible] A. DE MONTLUZIN. [illegible]

Prix de l'abonnement.

[illegible]

FEUILLETON

UNE [illegible]

Et ainsi la pet[illegible] [illegible]